



Mutualité d'Aide aux Artisans

Un *Handwierkerhaff* pour les créateurs d'entreprises artisanales

Constatant qu'un des freins à la création d'entreprises est le manque de locaux et d'ateliers offerts sur le marché à des prix abordables et adaptés aux besoins des jeunes créateurs, la Mutualité d'Aide aux Artisans est en train de terminer la construction d'un hall à Mondorf. Rencontre avec Théo Hollerich, administrateur délégué, et Patrick Dahm, directeur adjoint de la Mutualité d'Aide aux Artisans.



Photo - Alain Wemmers

Patrick Dahm, directeur adjoint, et Théo Hollerich, administrateur délégué de la Mutualité d'Aide aux Artisans.

Le *Handwierkerhaff* à Mondorf sera bientôt opérationnel. Comment la Mutualité d'Aide aux Artisans (MAA) a-t-elle élaboré ce projet ?

L'idée de construire un bâtiment pour les créateurs d'entreprises artisanales date de 2005. Nous sommes souvent sollicités par ces jeunes qui ne trouvent pas de locaux à prix raisonnables et adaptés aux métiers artisanaux. Nous avons donc décidé d'agir et, en mars 2006, nous avons signé, avec le Syndicat Intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques à

caractère régional dans le canton de Remich (S.I.A.E.R.), un contrat de concession d'un droit de superficie s'étendant sur un terrain de 54,50 ares dans la zone d'activités le *Triangle Vert* à Mondorf.

Comment se présentera le *Handwierkerhaff* ?

Le hall de 2.000 m², qui devrait accueillir ses premiers locataires à la fin de cette année, est subdivisé en 10 ateliers individuels d'une surface utile allant de 155 à 223 m². Ces ateliers seront loués pour une durée de 3 à 6 ans. Les sanitaires et la cuisine/caféteria sont des espaces communs. Pour ceux qui souhaitent louer un bureau en

plus de l'atelier, le hall comprend également un espace administratif composé de 5 bureaux individuels et d'une réception commune.

Qui pourra louer ces espaces ?

Les jeunes créateurs d'entreprises artisanales qui font appel à nous dans le cadre du package créateur d'entreprise que nous offrons. Etant donné que nous recevons régulièrement des demandes dans ce sens, nous pensons inclure cette opportunité dans ce package, mais nous étudierons aussi toutes les autres demandes.

Que comprend votre package créateur d'entreprise ?

La MAA propose un package global de services tant en matière de conseils et démarches administratives que d'analyses (établissement d'un business plan ; choix de la forme juridique de l'entreprise ; élaboration d'un projet de statuts ; demande de l'autorisation d'établissement auprès du ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement ; constitution, introduction et appui d'une demande d'un prêt de démarrage auprès de la SNCL ; introduction du dossier auprès du ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement pour bénéficier

des aides étatiques prévues...) ou encore de financement du projet d'établissement (cautionnement d'un prêt bancaire et/ou d'un crédit d'équipement pour financer l'acquisition des équipements professionnels ; cautionnement d'un crédit-bail (leasing) de matériel roulant ; émission d'une garantie loyer ; émission d'une garantie de paiement envers l'un ou l'autre fournisseur pour négocier des délais de paiement ; cautionnement d'une ouverture de crédit en compte courant pour assurer la trésorerie nécessaire au cycle d'exploitation...). La Mutualité d'Aide aux Artisans accompagne ainsi le jeune créateur tout au long des étapes liées à la création et au développement de son entreprise.

Avez-vous d'autres projets similaires au *Handwierkerhaff* de Mondorf ?

Récemment, la MAA a acquis un terrain à Kehlen. Sur celui-ci pourrait être construit un projet similaire à celui de Mondorf. Mais, cette année, nous nous occupons en priorité du *Handwierkerhaff* de Mondorf avant d'élaborer tout autre projet. ☑

Propos recueillis par Isabelle Couset



Photo - Alain Wemmers